

- Membres théoriques :
17
- Membres en exercice :
17
- Membres présents :
10
- Pouvoir :
-
- Volants :
10

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE CONSULTATIF
DEPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES**

Le 19 décembre 2014, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 05 décembre 2014, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur Dominique RANDON.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 10 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur Dominique RANDON, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

MM. Serge BOULANGER, Pascal MARCHAL, Bertrand LEFRANCOIS, Bastien CORITON, Daniel MARECHAL, Guillaume COUTEY.

Mme Agnès FIRMIN LE BODO.

Suppléants

M. Didier REGNIER.

Mme Maria-Dolorès GAUTIER – HURTADO.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel André BENKEMOUN, Directeur départemental, le Colonel Marc VITALBO, Directeur départemental adjoint, le Colonel Thierry SENEZ, le Commandant Hervé TESNIERE, le Capitaine Luc TACONNET, le Caporal Thomas BRU, Dominique PROUST, Payeur départemental.

III. Membre de droit :

-

IV. Pouvoir :

-

Étaient absents excusés :

MM. Nicolas ROULY - représenté, Jean-Louis JEGADEN, Émile CANU, Sébastien JUMEL, Yvon PESQUET, Jean-François MAYER, Mamadou DIALLO, Jean-Pierre THEVENOT, Gérard JOUAN - représenté, le Capitaine Samuel PERDRIX - représenté, le Capitaine André HENRY, l'Adjudant-chef Hervé PASQUIER.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

En application de l'article 7 de l'arrêté du 7 novembre 2005 portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires, le Président élabore le règlement intérieur qui est arrêté par le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours.

Ce règlement précise les règles générales d'organisation et de fonctionnement du comité.

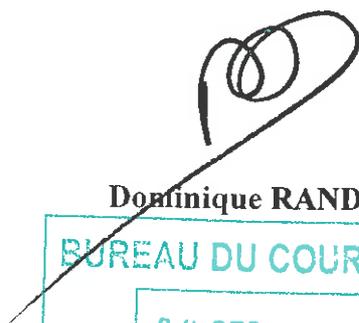
Afin d'intégrer les changements relatifs aux modifications réglementaires, à l'organigramme du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (création du groupement Emplois, Activités, Compétences) et à l'envoi dématérialisé des convocations, ordres du jour, rapports et procès-verbaux, il est proposé d'amender le règlement intérieur du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires sur les dispositions portées en rouge dans l'annexe au présent rapport.

*

**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, ce dossier.

Le président du conseil d'administration,



Dominique RANDON
BUREAU DU COURRIER
22 DEC. 2014
PRÉFECTURE
DE LA SEINE-MARITIME